

Réunion du comité directeur du 24.09.2008

Présent : Bernard Menaut, Delphine Espinasse, Gilles Douyer, Carolina Imaz Tagua, Jocelyne Lesieur, Thierry Même, Jean-François Poivre.

Excusés : Christine Rochon, Manuel Nowak, Denise Ruhlmann.

Invité : Laurent Lenfant.

Absent : Didier Lechable.

Réunion prévue à 19 h 30, début à 19 h 40. Une arrivée tardive à 19 h 45 (Jean-François Poivre)

Laurent Lenfant fait le point sur la sortie de la Toussaint 2008 à destination de l'île du Levant.

Participants : 28 plongeurs, 9 non-plongeurs.

Les encadrants : Bernard Menaut, Christian Gréard, Marc Floury, Eliane Floury.

Bernard Menaut fait état d'un courriel de Philippe Aspro, l'avertissant d'avoir été sollicité pour organiser une formation N3. Quatre candidats sont intéressés : Laurent Lenfant, Christine Rochon, Ludovic Graffin, Didier Lechable. L'encadrement technique pourrait être assuré par Philippe Aspro et Philippe Morin. L'encadrement théorique pourrait être assuré par Philippe Aspro, sachant que Didier Lechable et Ludovic Graffin ont obtenu leur théorie en 2008. Si cette formation théorique était réellement dispensée, elle serait alors ouverte aux autres membres de Perche Plongée déjà détenteurs du N2.

Sur le principe, Bernard Menaut ne voit pas d'objection puisque Philippe Aspro et Philippe Morin ne devaient initialement pas encadrer. La formation des N2 ne serait donc pas altérée.

Il reste encore à bien cadrer le fonctionnement de cette formation N3.

L'organisation des plongées pourrait s'établir selon le schéma suivant :

4 N1 en explo

6 N2 en explo

8 formations N2

4 formation N3

Sur les quatre encadrants, deux seulement peuvent se consacrer à la formation N2.

Laurent Lenfant doit interroger l'UCPA pour connaître le nombre de moniteurs disponibles et le coût d'une telle intervention. Philippe Aspro sera aussi interrogé pour savoir si un moniteur de son club serait intéressé pour venir encadrer.

Perche Plongée prendrait alors une partie des frais supplémentaire à sa charge.

Sur une idée de Laurent Lenfant, le comité directeur décide d'une prise en charge partielle des frais de bateau pour rejoindre l'île du Levant. La charge est de 20,30 euros A/R par personne. La charge est ramenée à 10 euros par personne. Perche Plongée versera la différence.

Détermination des tarifs :

Encadrants : 245 euros.

Autonomes : 310 euros.

Encadrés : 310 euros + surcoût de l'encadrement.

Fin de la séance à 21h45.